

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2118

10 septembre 2011

SOMMAIRE

3 I Finance S.A.	101618	Jaglux S.à r.l.	101650
4U Advisory S.à r.l.	101629	JG Mafilux S. à r.l.	101651
ACP II2 S.C.A.	101630	JNL International S.à r.l.	101651
Alpha 55 S.A.	101630	JNL International S.à r.l.	101651
American Continental Properties International 2 (Luxembourg) S.A.	101629	Just Holding S.A.	101652
Arvensis S.A.	101631	KARGILE FINANCE S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ...	101652
Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.	101630	KARGILE FINANCE S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ...	101662
AviaRent Capital Management	101630	Kemisse S.à r.l.	101662
Baruz S.A.	101631	Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l.	101651
Continental MultiMedia S.A.	101631	Kiwi International Corporation S. à r.l. ...	101662
Delilah Intermediate Holdings S.à r.l. ...	101640	La Grande Blanche S.à r.l.	101663
Holden Recoveries IV S.à r.l.	101652	L'Aiglon Luxembourg S.A.	101663
Holding Kirchberg S.à r.l.	101632	Landmark Investment S.A.	101664
Immobilière Dina S.à r.l.	101638	Les Viviers S.A.	101662
Immobilière Dina S.à r.l.	101638	Lofeme	101664
Immobilière Dina S.à r.l.	101639	Luomaï	101663
Insight PVD S.à r.l.	101638	Luxembourg Security Company S.à r.l. .	101663
Insight-Studio M II S.à r.l.	101639	Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l.	101664
Insight-Studio M I S.à r.l.	101638	Mayflower Investment S.A.	101664
Interas S.A.	101639	NPG Wealth Management S.à r.l.	101632
Intergas Europe S.A.-SPF	101639	SRE One S. à r. l.	101664
Interseafood Investments S.A.	101650	Vale Europa S.A.	101618
Intex International S.A.	101650	Vale Europa SE	101618
IT Holding S.à r.l.	101651	Zeppelin Park	101618

Zeppelin Park, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.019.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.775.

—
Extrait rectificatif du dépôt L110114062 du 18/07/2011

Le gérant de la société ZEPPELIN PARK ne s'appelle pas Monsieur Stéphane Wenders mais il doit être lu comme suit: Stéphane Weyders.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011101381/14.

(110115348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

3 I Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.880.

—
RECTIFICATIF

Mention rectificative n ° L110046279

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

3 I FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011101382/13.

(110115528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Vale Europa SE, Société Européenne,

(anc. Vale Europa S.A.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.747.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixth of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "VALE EUROPA S.A." having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg dated December 29, 2000 published in the Mémorial C, number 812 of September 26, 2001 (the "Company").

The Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of undersigned notary dated March 14, 2011, published in the Mémorial C number 1406 of June 28, 2011.

The meeting is presided by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Thelma CARRION, attorney-atlaw, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Sandrine BRUZZO, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the conversion of the Company into a European Company (Société Européenne) (the "Conversion") as contemplated by (i) the conversion proposal as filed with the Luxembourg Register of Trade and Companies and as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and (ii) the written report to the aforementioned conversion proposal drawn up by the management board of the Company;

2. Adoption of the new articles of association of the Company;

3. Confirmation of the mandate of the members of the management board, of the members of the supervisory board and of the statutory auditor of the Company.

II. The shareholders present or represented, their proxies and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary. The said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialed “ne varietur” by the members of the bureau and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. As it appears from the attendance list, from the total of ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares representing the whole corporate capital, a total of ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares are represented at the present extraordinary general meeting representing 100% of the share capital. The meeting is thus validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

IV. The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915 as amended (the “LSC”) relating to European Companies have been respected as follows:

1. The conversion proposal as drawn up by the management board of the Company has been filed with the Luxembourg Register of Trade and Companies (“RCSL”) and has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1757 on August 3, 2011, at least one month before the date hereof.

2. A written report has been drawn up by the management board of the Company, explaining and justifying the legal and economic aspects of the Conversion and indicating the implications of the adoption by the Company of the form of a European Company (Société Européenne) for the shareholders and employees of the Company. A copy of this written report, after having been signed “ne varietur” by the members of the bureau and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

3. The management board of the Company has appointed PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as independent auditor who has issued a written report in accordance with Article 31-3 (3) of the LSC. A copy of this report, after having been signed “ne varietur” by the members of the bureau and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

4. The written report of the management board, together with the respective documents required pursuant to Article 31-3 of the LSC, have been deposited at the registered office of the Company, for inspection by the shareholders.

5. With effect on May 5, 2011, Vale Salzach GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), having its registered office at Sterneckstraße 11, A-5020 Salzburg, Austria, registered with the commercial register of the District Court of Salzburg, under number 306020 f has merged into the Company by way of absorption of Vale Salzach GmbH by the Company and without liquidation of Vale Salzach GmbH pursuant to the terms and conditions of the notarized joint merger proposal dated January 25, 2011, published in the Mémorial on February 12, 2011, number 293 and the explanatory memorandum drawn up by the board of directors of Vale Salzach GmbH dated February 22, 2011 and by the board of the Company dated January 25, 2011 (the “Merger”). Upon the effectiveness of the Merger all the assets and liabilities of Vale Salzach GmbH were transferred to the Company by operation of law, including ninety thousand (90,000) shares, representing the entire share capital of RIO DOCE NETHERLANDS B.V., a private limited liability company, incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34294956 (the “Subsidiary”). As from the effectiveness of the Merger, the Company holds all the shares of the Subsidiary, which were previously held, since February 15, 2008, without interruption, by Vale Salzach GmbH, as evidenced by a certified copy of the shareholders register of the Subsidiary. The Subsidiary is governed by the laws of the Netherlands, a Member State of the European Union, and is held, without interruption, for more than two (2) years by the Company, so that the conditions of Article 3 paragraph 6 of the LSC and Article 2 paragraph 4 of the European Council regulation (EC) No 2157/2001 of October 8, 2001 on the Statute for a European Company (SE) (the “Regulation”) in order to convert a public limited liability company, formed under the laws of and having its registered office and head office in a Member State of the European Union, into a European Company (Société Européenne) are fulfilled.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The meeting, after having reviewed the conversion proposal dated July 25, 2011 and the written report to the conversion proposal dated July 25, 2011, both drawn up by the management board of the Company in accordance with Article 31-3 (1) of the LSC and the written report of the independent auditor dated September 6, 2011, drawn up in accordance with Article 31-3 (3) of the LSC, unanimously approves the Conversion as contemplated by the conversion proposal published in the Mémorial and the written report to the conversion proposal.

The report drawn up by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., independent auditor, on September 6, 2011, to verify, in accordance with the LSC, the existence of net assets at least equivalent to the capital increased by the reserves which may not be distributed in accordance with the law or the articles of association of the Company, concluded that:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the net assets does not correspond at least to the value of the capital increased by the share premium of the S.E.”

Second resolution

The meeting unanimously decides to approve the draft articles of association of the Company following its conversion into a European Company (Société Européenne) as published in the Mémorial number 1757 of August 3, 2011 with the exception of an amendment to article 8.1 and decides that such articles of association will read as follows:

“Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination. There is hereby established a société européenne under the name of VALE EUROPA SE (the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

2.3 The Company may transfer its registered office in another EU Member State in compliance with the legal requirements, which transfer shall not result in the dissolution of the Company or in the creation of a new legal person.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio. The Company may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to companies which are direct or indirect subsidiaries or which are part of the same group of companies. The Company may form joint ventures or other types of partnerships.

4.2 The Company may carry out the commerce and trade of any kind of raw materials. The Company may engage in ocean, coastwise, and inland commerce and transportation of manufactured goods or raw materials, act as commercial agent.

4.3 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in the accomplishment of its object.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at two hundred and fifty-two million seven hundred and five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 252,705,250) divided into ten million one hundred and eight thousand two hundred and ten (10,108,210) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

5.2 The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares may be represented, at the owner’s option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

6.2 The shares shall be in registered form only.

6.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 7. Dual management and Supervisory structure.

7.1 The Company’s management shall be subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the Law, unless otherwise provided in these Articles.

7.2 The Company will be managed by a management board, which exercises its functions under the control of a supervisory board.

Art. 8. Composition of the management board; Election and Removal of the members of the management board and Term of office.

8.1 The management board will comprise at two (2), three (3) or four (4) members, shareholders or not, who will be appointed by the supervisory board which will determine their remuneration and term of office.

8.2 The management board shall elect from among its members a chairman.

8.3 Any member of the management board may be removed at any time, without notice and without cause, by the supervisory board or the general meeting of shareholders.

8.4 The term of office of a member of the management board may not exceed six (6) years. Any member of the management board may be re-elected for successive terms.

Art. 9. Vacancy in the office of a member of the management board.

If a vacancy in the office of a member of the management board occurs, such vacancy may be filled by the remaining members of the management board deciding on the temporary appointment of a new member of the management board until the next meeting of the supervisory board (but in no case for a period exceeding the term of office of the member of the management board he/she replaces) which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 10. Powers of the management board.

10.1 The management board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object of the Company, except the actions reserved by Law or by these Articles to the supervisory board or to the general meeting of shareholders. However, the following categories of transactions shall require an authorization from the supervisory board:

(a) the acquisition and the sale of a participation as well as the acquisition, the sale and the closure of enterprises and business operations;

(b) the acquisition, the sale and the encumbrance of real estate;

(c) the establishment and the closure of branches;

(d) investments that, either in particular or in total within one accounting year, exceed US\$ 25,000,000 or its equivalent in any other currency;

(e) the subscription for bonds and the raising of loans and credits, that either in particular or in total within one accounting year, exceed US\$ 25,000,000 or its equivalent in any other currency;

(f) the granting of loans and credits,

(g) the establishment and relinquishment of business lines and types of production; and

(h) the stipulation of general principles of business policy.

10.2 In accordance with article 60bis-8 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one (1) or several members of the management board or to any other person(s) acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the management board in accordance with the Law.

10.3 The Company may also grant special powers to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 11. Dealings with third parties.

11.1 The Company will be bound in any circumstances towards third parties by the joint signatures of two (2) members of the management board or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the management board. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of the person(s) to whom such power in relation to the daily management has been delegated in accordance with the rules governing such delegation.

11.2 The management board represents the Company vis-à-vis third parties and in proceedings, either as plaintiff or as defendant. Writs for or against the Company will be validly served in the name of the Company only.

Art. 12. Convening of meetings of the management board.

12.1 The management board shall meet each 15 of the month of January, April, July and October at 2pm to deliberate on the ongoing business of the Company and its possible outcome. Additional management board's meetings may be convened.

12.2 The management board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) of its members so request.

12.3 Written notice of any meeting of the management board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the management board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the management board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the management board are present or represented at a meeting of the management board or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

Art. 13. Conduct of meetings of the management board.

13.1 Any member of the management board of the Company may act at any meeting of the board of management by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the board of management as his proxy.

13.2 The management board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy at a meeting of the management board.

13.3 Any member of the management board who participates in the proceedings of a meeting of the management board by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the management board present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the management board who participate in the proceedings of a meeting of the management board by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

13.4 Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

13.5 Circular resolutions signed by all members of the management board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 14. Powers of the supervisory board.

14.1 The supervisory board, the members of which do not need to be shareholders of the Company, shall be in charge of the permanent supervision of the Company's management by the management board, without interfering with such management.

14.2 The supervisory board has an unlimited right of information regarding all operations of the Company and may inspect any of the Company's documents. It may request the management board to provide any information necessary for exercising its supervision and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to accomplish its functions.

14.3 At least every three (3) months, the management board provides a written report to the supervisory board on the business of the Company and the foreseeable future development thereof. In addition, the management board shall promptly provide the supervisory board with any information on events likely to have a significant impact on the situation of the Company.

Art. 15. Composition of the supervisory board.

15.1 The supervisory board is composed of at least three (3) members.

15.2 The supervisory board must choose from among its members a chairman of the supervisory board.

15.3 A member of the management board cannot be a member of the supervisory board at the same time.

Art. 16. Election and Removal of the members of the supervisory board and Term of office.

16.1 Members of the supervisory board shall be elected by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall determine the remuneration, if any and term of office of the members of the supervisory board.

16.2 Any member of the supervisory board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

16.3 The term of office of a member of the supervisory board may not exceed six (6) years and any member of the supervisory board shall hold office until his/its/her successor is elected. Any member of the supervisory board may be re-elected for successive terms.

Art. 17. Vacancy in the office of a member of the supervisory board. If a vacancy in the office of a member of the supervisory board occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis by the remaining members until the next general meeting of shareholders (but in no case for a period exceeding the term of office of the member of the supervisory board he/she/it replaces), which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 18. Convening meetings of the supervisory board.

18.1 The supervisory board shall meet upon call by its chairman or by any two (2) members at least once a year at the place indicated in the notice of the meeting. The supervisory board must be convened upon request of the management board. The supervisory board may invite the members of the management board to participate in a meeting of the supervisory board with an advisory vote.

18.2 Written notice of any meeting of the supervisory board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the supervisory board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient

proof thereof. Also, a convening notice is not required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the supervisory board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 19. Conduct of meetings of the supervisory board.

Article 13 of these articles of association applies mutatis mutandis to the conduct of meetings of the supervisory board.

Title IV. - Supervision

Art. 20. Except where according to the law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory or approved auditor(s), as the case may be, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 21. Powers of the general meeting of shareholders.

21.1 All general meetings of shareholders regularly constituted shall represent the entirety of the shareholders of the Company.

21.2 The general meeting of shareholders has the powers conferred to it by these Articles and by the Law.

21.3 If the Company has a sole shareholder, such shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of shareholders by these Articles and by the Law.

Art. 22. Annual general meeting of shareholders.

22.1 The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at the place specified in the convening notices on the 15th of June at 10.00 a.m. of each year.

22.2 If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 24. Allocation of profits.

24.1 After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the Company.

24.2 The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

24.3 The management board may pay interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 26. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law."

Third resolution

The meeting unanimously confirms the mandates of the members of the management board, of the members of the supervisory board and of the statutory auditor of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le six septembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALE EUROPA S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 812 du 26 septembre 2001 (la «Société»).

Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1406 du 28 juin 2011.

La séance est présidée par Frédéric LEMOINE, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Thelma CARRION, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sandrine BRUZZO, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Approbation de la conversion de la Société en Société Européenne (la «Conversion») conformément (i) au projet de conversion tel que déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et (ii) au rapport écrit sur le projet de conversion établi par le directoire de la Société;

2) Adoption des nouveaux statuts de la Société;

3) Confirmation du mandat des membres du directoire, des membres du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes de la Société;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que, du total de dix millions cent huit mille deux cent dix (10.108.210) actions représentant l'entière du capital, un total de dix millions cent huit mille deux cent dix (10.108.210) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire représentant 100% du capital social. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

IV. Les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «LSC») relatives aux Sociétés Européennes ont été respectées comme suit:

1. Le projet de conversion tel qu'établi par le directoire de la Société a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCSL») et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1757 le 3 août 2011, au moins un mois avant la date de cet acte.

2. Un rapport écrit a été établi par le directoire de la Société, expliquant et justifiant les aspects économiques et légaux de la Conversion et indiquant les conséquences résultant de l'adoption par la Société de la forme de Société Européenne pour les actionnaires et les employés de la Société. Une copie de ce rapport écrit, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. Le directoire de la Société a nommé PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur indépendant qui a émis un rapport écrit conformément à l'Article 31-3 (3)) de la LSC. Une copie de ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. Le rapport écrit du directoire, ensemble avec les documents respectifs exigés par l'Article 31-3 de la LSC, ont été déposés au siège social de la Société, en vue de leur consultation par les actionnaires.

5. Avec effet au 5 mai 2011, Vale Salzach GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à 11, Sterneckstraße, A-5020 Salzbourg, Autriche, inscrite auprès du registre de commerce du Tribunal de District de Salzbourg, sous le numéro 306020 f a fusionné avec la Société par voie d'absorption de Vale Salzach GmbH par la Société et sans liquidation de Vale Salzach GmbH conformément aux termes et conditions du projet de fusion notarié conjoint daté du 25 janvier 2011, publié au Mémorial le 12 février 2011, numéro 293 et au rapport écrit détaillé établi par le conseil d'administration de Vale Salzach GmbH en date du 22 février 2011 et par le conseil de la Société en date du 25 janvier 2011 (la «Fusion»). A la date effective de la Fusion, tous les actifs et passifs de Vale Salzach GmbH ont été transférés de plein droit à la Société, en ce compris quatre-vingt-dix mille (90.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de RIO DOCE NETHERLANDS B.V., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34294956 (la «Filiale»). A partir de la date effective de la Fusion, la Société détient toutes les actions de la Filiale, détenues antérieurement sans interruption depuis le 15

février 2008 par Vale Salzach GmbH tel que justifié par une copie conforme du registre des actionnaires de la Filiale. La Filiale est régie par les lois des Pays-Bas, un Etat Membre de l'Union Européenne et est détenue sans interruption, depuis plus de deux (2) ans par la Société, de sorte que les conditions de l'Article 3 paragraphe 6 de la LSC et de l'Article 2 paragraphe 4 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne (EC) No 2157/2001 du 8 octobre 2001 sur le Statut de la Société Européenne (SE) (le «Règlement») afin de convertir une société anonyme, constituée suivant les lois de et ayant son siège social et principal établissement dans un Etat Membre de l'Union Européenne en Société Européenne, sont remplies.

V. Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, le Président a soumis au vote de l'assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir revu le projet de conversion daté du 25 juillet 2011 et le rapport écrit sur le projet de conversion daté du 25 juillet 2011, tous deux établis par le directoire de la Société conformément à l'Article 31-3 (1) de la LSC et le rapport écrit du réviseur indépendant daté du 6 septembre 2011 établi conformément à l'Article 31-3 (3) de la LSC, approuve à l'unanimité la Conversion telle qu'envisagée par le projet de conversion publié au Mémorial et le rapport écrit sur le projet de conversion.

Le rapport établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur indépendant, le 6 septembre 2011, afin de vérifier, conformément à la LSC, l'existence d'avoirs nets équivalant au moins au capital augmenté des réserves qui ne peuvent être distribuées conformément à la loi ou les statuts de la Société, conclut que:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the net assets does not correspond at least to the value of the capital increased by the share premium of the S.E.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver le projet de statuts de la Société suite à sa conversion en Société Européenne tel que publiés dans le Mémorial numéro 1757 du 3 août 2011 à l'exception d'une modification à l'article 8.1 et décide que les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par le présent acte une société européenne sous la dénomination de VALE EUROPA SE (la «Société»), laquelle sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

2.3 La Société peut transférer son siège social vers un autre Etat membre de l'UE conformément aux conditions légales requises, sans dissolution de la Société, ni création d'une nouvelle personnalité juridique.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de valeurs de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille. La Société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toutes autres manières à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés. La Société peut constituer des joint ventures ou d'autres formes d'associations.

4.2 La Société peut exercer le commerce et le négoce de tout type de matières premières. La Société peut exercer le commerce et le transport océanique, côtier et terrestre de produits manufacturés ou de matières premières et agir en tant qu'agent commercial.

4.3 La Société pourra exercer toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à la réalisation de son objet social.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux cent cinquante-deux millions sept cent cinq mille deux cent cinquante euros (252.705.250 EUR) divisé en dix millions cent huit mille deux cent dix (10.108.210) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

6.2 Les actions seront uniquement nominatives.

6.3 La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 7. Structure de gestion et de surveillance dualiste.

7.1 L'administration de la Société est régie par les articles 60bis-1 à 60bis-19 de la Loi, sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts.

7.2 La Société sera dirigée par un directoire, lequel exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Art. 8. Composition du directoire; Election et Révocation des membres du directoire et Durée du mandat.

8.1 Le directoire sera composé de deux (2), trois (3) ou quatre (4) membres, actionnaires ou non, qui seront nommés par le conseil de surveillance qui fixera leur rémunération et la durée de leur mandat.

8.2 Le directoire élira parmi ses membres un président.

8.3 Tout membre du directoire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par le conseil de surveillance ou par l'assemblée générale des actionnaires.

8.4 La durée du mandat des membres du directoire ne peut excéder six (6) ans. Tout membre du directoire peut être réélu pour des mandats successifs.

Art. 9. Vacance d'une place de membre du directoire. En cas de vacance d'une place de membre du directoire, les membres restants du directoire peuvent y pourvoir en nommant provisoirement un nouveau membre du directoire jusqu'à la prochaine réunion du conseil de surveillance (en aucun cas pour une période excédant la durée du mandat du membre du directoire qu'il/elle remplace) qui décidera de l'élection définitive.

Art. 10. Pouvoirs du directoire.

10.1 Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des actions que la Loi ou les Statuts réservent au conseil de surveillance ou à l'assemblée générale des actionnaires. Cependant, les catégories d'opérations suivantes requièrent une autorisation du conseil de surveillance:

(a) l'acquisition et la vente d'une participation ainsi que l'acquisition, la vente et la fermeture d'entreprises et d'opérations commerciales;

(b) l'acquisition, la vente et le grèvement d'immeubles;

(c) l'établissement et la fermeture de succursales;

(d) les investissements qui, soit individuellement ou au total excèdent le montant de 25.000.000 US\$ au cours d'une année sociale;

(e) la souscription d'obligations et la levée de prêts et de crédits qui, soit individuellement ou au total excèdent le montant de 25.000.000 US\$ au cours d'une année sociale;

(f) l'octroi de prêts et de crédits;

(g) l'établissement et la fermeture de branche d'activités et de types de production; et

(h) la stipulation de principes généraux de politique des affaires.

10.2 Conformément à l'article 60bis-8 de la Loi, la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière peuvent être déléguées à un (1) ou plusieurs membres du directoire ou à toute(s) autre(s) personne(s) agissant seule ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront déterminées par une résolution du directoire conformément à la Loi.

10.3 La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres comme agent de la Société.

Art. 11. Relations avec les tiers.

11.1 La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du directoire ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été

octroyé par le directoire. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de la/des personne(s) à qui tel pouvoir en relation avec la gestion journalière a été délégué en conformité avec les règles régissant telle délégation.

11.2 Le directoire représente la Société vis-à-vis des tiers et dans tous litiges, soit comme demandeur ou comme défendeur. Toute signification contre ou en faveur de la Société sera valablement faite au nom de la Société seule.

Art. 12. Convocation des réunions du directoire.

12.1 Le directoire se réunira, chaque 15 des mois de janvier, avril, juillet et octobre à 14.00 heures pour délibérer de la marche des affaires de la Société et de leur évolution prévisible. D'autres réunions du directoire peuvent être convoquées.

12.2 Le directoire se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) de ses membres le demandent.

12.3 Avis écrit de toute réunion du directoire doit être donné à ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, par courrier, fax, mail électronique ou tous autres moyens de communication, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de telle urgence doivent être indiquées dans l'avis. Un tel avis n'est pas nécessaire en cas d'accord de chaque membre du directoire donné par écrit par courrier, fax, mail électronique ou par tous autres moyens de communication, une copie de tel document signé étant une preuve suffisante. De plus, un tel avis n'est pas requis pour une réunion à tenir à une date et dans un lieu déterminés lors d'une résolution prise antérieurement par le directoire. Aucun avis ne sera requis au cas où tous les membres du directoire sont présents ou représentés à une réunion du directoire ou dans le cas de résolutions écrites prises conformément à ces Statuts.

Art. 13. Tenue des réunions du directoire.

13.1 Chaque membre du directoire de la Société peut agir à toute réunion du directoire en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du directoire comme son mandataire.

13.2 Le directoire ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire à une réunion du directoire.

13.3 Tout membre du directoire qui participe à une réunion du directoire via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du directoire présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du directoire qui participent à une réunion du directoire via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

13.4 Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

13.5 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du directoire seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 14. Pouvoirs du conseil de surveillance.

14.1 Le conseil de surveillance, dont les membres ne doivent pas être actionnaires de la Société, sont en charge du contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

14.2 Le conseil de surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société et peut prendre connaissance de tous les documents de la Société. Il peut demander au directoire de fournir toutes informations nécessaires à l'exercice de son contrôle et peut directement ou indirectement procéder à toutes vérifications qu'il jugerait utiles à l'accomplissement de ses fonctions.

14.3 Au moins tous les trois (3) mois, le directoire fournit un rapport écrit au conseil de surveillance sur la marche des affaires et de leur évolution prévisible. En outre, le directoire communique en temps utile au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de surveillance.

15.1 Le conseil de surveillance est composé d'au moins trois (3) membres.

15.2 Le conseil de surveillance doit choisir un président parmi ses membres.

15.3 Un membre du directoire ne peut être en même temps membre du conseil de surveillance.

Art. 16. Nomination et Révocation des membres du conseil de surveillance et Durée du mandat.

16.1 Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires fixera la rémunération s'il y a lieu et la durée du mandat des membres du conseil de surveillance.

16.2 Tout membre du conseil de surveillance peut être révoqué à tout moment, sans motif et sans préavis par l'assemblée générale des actionnaires.

16.3 La durée du mandat des membres du conseil de surveillance ne peut excéder six (6) ans et tout membre du conseil de surveillance restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Tout membre du conseil de surveillance peut être réélu pour des mandats successifs.

Art. 17. Vacance d'une place de membre du conseil de surveillance. En cas de vacance d'une place de membre du conseil de surveillance, les membres restants peuvent y pourvoir en nommant provisoirement un nouveau membre du conseil de surveillance jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires (mais en aucun cas pour une période excédant la durée du mandat du membre du conseil de surveillance qu'il/elle remplace) qui décidera de l'élection définitive.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil de surveillance.

18.1 Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de deux (2) membres au moins une fois par an au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de surveillance doit être convoqué à la demande du directoire. Le conseil de surveillance peut inviter les membres du directoire à assister à une réunion du conseil de surveillance avec une voix consultative.

18.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de surveillance doit être donné à ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, par courrier, fax, mail électronique ou tous autres moyens de communication, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de telle urgence doivent être indiquées dans l'avis. Un tel avis n'est pas nécessaire en cas d'accord de chaque membre du conseil de surveillance donné par écrit par courrier, fax, mail électronique ou par tous autres moyens de communication, une copie de tel document signé étant une preuve suffisante. De plus, un tel avis n'est pas requis pour une réunion à tenir à une date et dans un lieu déterminés lors d'une résolution prise antérieurement par le conseil de surveillance. Aucun avis ne sera requis au cas où tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance ou dans le cas de résolutions écrites prises conformément à ces statuts.

Art. 19. Tenue des réunions du conseil de surveillance. L'article 13 de ces statuts s'applique mutatis mutandis à la tenue des réunions du conseil de surveillance.

Titre IV. - Surveillance

Art. 20. Sauf lorsqu'en vertu de la loi, les comptes annuels statutaires et/ou consolidés doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, la Société sera surveillée par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), suivant le cas, sera/ont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

21.1 Toutes les assemblées générales des actionnaires régulièrement constituées représentent la totalité des actionnaires de la Société.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs lui conférés par les présents Statuts et par la Loi.

21.3 Si la Société a un actionnaire unique, celui-ci exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 22. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

22.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à l'endroit spécifié dans les convocations, le 15 juin de chaque année à 10.00 heures.

22.2 Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23.- Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 24. Répartition des bénéfices.

24.1 L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

24.2 Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Le directoire peut payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 26. Dispositions générales. Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, il sera référé à la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée confirme à l'unanimité les mandats des membres du directoire, des membres du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Carrion, Bruzzo, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011126106/597.

(110145167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

4U Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 149.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101385/11.

(110115715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

American Continental Properties International 2 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.589.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Liquidateur que:

Le Liquidateur décide de transférer l'adresse du siège social du 25 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Luxembourg le 14 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011101402/14.

(110114576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.705.

—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2011, les actionnaires de la Société ont pris la décision suivante:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011101403/14.

(110113944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.519.

—
*Auszug aus der Gesellschafterversammlung der AviaRent Capital Management S.a r.l. am: 08. Juli 2011**Einzigter Beschluss:*

Frau Susan Winter, geboren am 10.09.1982 in Erfurt, wohnhaft in D-60594 Frankfurt a.M. Gutzkowstraße 43 wird mit sofortiger Wirkung neben den eingesetzten Geschäftsführern mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt. Zu diesem Zweck wird ihr eine entsprechende Generalvollmacht erteilt.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011101404/13.

(110114277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

ACP II2 S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.960.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Liquidateur que:

Le Liquidateur décide de transférer l'adresse du siège social du 25 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011101405/14.

(110114583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Alpha 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.678.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2011 au siège social que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée, et que Monsieur Alfonso Garcia, demeurant au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est nommée administrateur avec expiration du mandat le jour de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour Extrait Sincère et Conforme
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011101406/15.

(110114273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Arvensis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.001.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH - 1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011101408/17.

(110114139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Baruz S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.880.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en session extraordinaire le 27 juin 2011 à 10:00 heures au siège social

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 juin 2011 que la démission de Mme Béatrice Niedercorn comme administrateur est acceptée et que Monsieur Alfonso Garcia, demeurant au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale en 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011101411/15.

(110114551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Continental MultiMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 150.325.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique a pris en date du 27 juin 2011 la résolution suivante:

Le mandat du réviseur de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l. est reconduit à compter de ce jour et viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2011

Référence de publication: 2011101412/13.

(110114413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.727.450,40.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.512.550,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 137.191.

—
MERGER PROPOSAL

This merger is to be carried out by way of absorption of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) NPG Wealth Management S.à r.l. (the Company Ceasing to Exist) by its subsidiary, the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Holding Kirchberg S.à r.l. (the Absorbing Company).

Holding Kirchberg S.à r.l. is ultimately a wholly owned subsidiary of NPG Wealth Management S.à r.l. (together, the Merging Companies).

The Company Ceasing to Exist holds directly sixty-six point forty-nine percent (66.49%) of the Absorbing Company and it is the sole shareholder of LifCorp S.à r.l., a company holding thirty-three point fifty-one percent (33.51%) of the Absorbing Company. Directly and indirectly, the Company Ceasing to Exist holds one hundred percent (100%) of the share capital of the Absorbing Company. After the contemplated merger between LifCorp S.à r.l. (being absorbed) and NPG Wealth Management S.à r.l. (absorbing) (the LifCorp-NPG Merger), the Company Ceasing to Exist will hold directly one hundred percent (100%) of the share capital of the Absorbing Company.

The board of managers of the Merging Companies have decided to draw up the following draft terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

1. Description of the contemplated merger. The respective boards of managers of the Merging Companies propose to carry out a merger which will imply the transfer of ail assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law (the Merger).

The purpose of the Merger is the simplification of the holding structure within the Group. The envisaged restructuring aims to optimize the structure cost and facilitate the management of the holding structure.

The Merging Companies belong to the same group of companies, the Merger being considered as an internal restructuring of the said group, with the Absorbing Company being fully owned by the Company Ceasing to Exist as from the LifCorp-NPG Merger.

The managers of the Merging Companies mutually undertake to take ail required steps in order to carry out the Merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the draft terms of Merger.

In accordance with article 272 of the Law, the Merger will take effect between the Company Ceasing To Exist and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the Merging Companies approving the proposed Merger (the Effective Date).

The Merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies, in accordance with article 9 and article 273 (1) of the Law.

In accordance with article 2 e), the Merger shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from July 1, 2011.

2. Information provided under article 261 (2) of the Law.

a) Type of legal entity, name and registered office of the Merging Companies

- The Absorbing Company

The Absorbing Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated March 2, 1999, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 407, on June 3, 1999, page 19524.

The Absorbing Company has its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, and is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 68.938. It has a share capital of EUR 6.727.450,40.-.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1798 on July 22, 2008, page 86275.

It must be noted that immediately after the Merger, the Absorbing Company will be renamed and will take as from the Effective Date the name of the Company Ceasing To Exist: NPG Wealth Management S.à r.l.

- The Company Ceasing To Exist

The Company Ceasing To Exist is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated February 25, 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 928, on April 15, 2008, page 44534.

The Company Ceasing To Exist has its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, and is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 137.191. it has a share capital of EUR 2.512.550.-.

The articles of association of the Company Ceasing To Exist have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 16, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

b) Share exchange ratio

The share exchange ratio is as evidenced by:

- Annual accounts of the Absorbing Company dated June 30, 2011;
- Annual accounts of the Company Ceasing To Exist dated June 30, 2011; and
- The Holding Merger Simulation of the Merging Companies dated August 12, 2011.

* The Absorbing Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 6,727.450,40.- (six million seven hundred twenty seven thousand four hundred fifty Euro and forty cents) consisting of 1.528.966 (one million five hundred twenty eight thousand nine hundred sixty six) shares in registered form.

* The Company Ceasing To Exist

The subscribed share capital of the Company Ceasing To Exist is set at EUR 2.512.550.- (two million five hundred twelve thousand five hundred and fifty Euro) consisting of 100.502 (one hundred thousand five hundred and two) shares in registered form.

* Exchange for the contribution

The 1.528.966 (one million five hundred twenty eight thousand nine hundred sixty six) own shares of the Absorbing Company that it has acquired as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist are allocated in the same percentage to the shareholders of the Company Ceasing To Exist. On the basis of the existing shares of each of the Merging Companies, the exchange ratio is equal to $1.528.966$ (one million five hundred twenty eight thousand nine hundred sixty six) / 100.502 (one hundred thousand five hundred and two) = $15,2133$ (fifteen point twenty one thirty three) shares of the Absorbing Company for 1 share of the Company Ceasing To Exist. The Absorbing Company will use the existing shares and divide them into 3 (three) classes of shares: class A shares, class B shares and class C shares, it being understood that all class of shares has the same rights and obligations.

In remuneration for the contribution of the assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist, the Absorbing Company will (i) reallocate all the existing shares in the same proportion to the shareholders of the Company Ceasing To Exist and (ii) allocate a merger premium, as detailed below, to the benefit of the 4 (four) shareholders of the Company Ceasing To Exist.

The existing shares of the Absorbing Company will be divided into class A, B and C shares. They will be allocated to the shareholders of the Company Ceasing To Exist as follows

Name of shareholder	Number of shares
New PEL S.à r.l.	1.293.129 class A shares
Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V.	228.199 class B shares
Michel Wolter	3.819 class C shares
Paul Wolff	3.819 class C shares
TOTAL	<u>1.528.966</u>

No cash payment will be granted to the shareholders of the Company Ceasing To Exist.

Article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

* Merger premium

The amount of EUR 1.120.032 (one million one hundred and twenty thousand and thirty two Euro) representing the difference between the net worth value of the assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist being contributed to the Absorbing Company shall be recorded as merger premium in the accounts of the Absorbing Company.

c) Terms for the delivery of the shares in the Absorbing Company

The shares will be registered in the shareholder register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the Merger.

As a result of the Merger, the Company Ceasing To Exist shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.

d) Date as of which the newly divided shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly divided shares will entitle their holders to participate in the profits of the Absorbing Company as from July 1, 2011 and shall further be taken into consideration for the granting of any future dividends. This right is subject to no special condition.

e) Date as of which the operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from July 1, 2011 (including that day).

In accordance with article 1, from a legal point of view, the Merger will take effect on Effective Date.

f) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All shares of the Company Ceasing To Exist are identical and confer the same rights and advantages to their holder so that no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Absorbing Company to anyone.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law (if any), to the members of the board of managers of the Merging Companies and to any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law

Neither the experts referred to in article 266 of the Law (if any), nor the members of the board of managers of the Company Ceasing To Exist, the members of the board of directors of the Absorbing Company and any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law, shall be entitled to receive any special advantages in connection with or as a result of the Merger.

3. Consequences of the Merger.

3.1 The Merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law and in particular, as a result of the Merger, the Company Ceasing To Exist shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Company Ceasing To Exist as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Company Ceasing To Exist.

3.3 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

3.4 As of the Effective Date, the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Company Ceasing To Exist.

3.5 The rights and claims comprised in the assets of the Company Ceasing To Exist shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Company Ceasing To Exist with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.6 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Company Ceasing To Exist.

3.7 All corporate documents of the Company Ceasing To Exist shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

3.8 The mandates of the members of the board of managers of the Company Ceasing To Exist and of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) will be terminated on the Effective Date of the Merger. Full discharge will be given to the members of the board of managers and to the independent auditor for the performance of their respective mandates.

3.9 The mandates of the members of the board of managers and of the independent auditor (Réviseur d'entreprises agréé) of the Absorbing Company will not be affected by the Merger.

4. Additional provisions.

4.1 The cost of the Merger will be incurred by the Absorbing Company.

4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the Merger in accordance with the legal and statutory requirements of both Merging Companies.

4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the Merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist to the Absorbing Company.

4.4 The shareholder of each of the Merging Companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meetings of the shareholder to be called to decide on the terms of the Merger:

- the draft terms of the Merger;
- the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years, if any; and
- an interim balance sheet, drawn up as per June 30, 2011.

A copy of the above mentioned documents will be granted upon request.

In case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

4.5 The present document has been drawn up in Luxembourg on September 1, 2011, in original, in order to be registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meetings of the shareholder of each of the Merging Companies to be called to decide on the terms of the Merger, in accordance with article 262 of the Law.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Cette fusion s'effectuera par voie d'absorption de la société à responsabilité limitée NPG Wealth Management S.à r.l. (la Société Absorbée) par sa filiale, la société à responsabilité limitée Holding Kirchberg S.à r.l. (la Société Absorbante).

Holding Kirchberg S.à r.l. est une filiale entièrement détenue par NPG Wealth Management S.à r.l. (ensemble les Sociétés Fusionnantes).

La Société Absorbée détient directement soixante-six virgule quarante-neuf pour cent (66,49%) de la Société Absorbante et est l'associé unique de LifCorp S.à r.l., une société détenant trente-trois virgule cinquante et un pour cent (33,51%) de la Société Absorbante. La Société Absorbée détient directement ou indirectement cent pour cent (100%) du capital social de la Société Absorbante. Après la Fusion projetée entre LifCorp S.à r.l. (absorbée) et NPG Wealth Management S.à r.l. (absorbant) (la Fusion LifCorp-NPG), la Société Absorbée détiendra directement cent pour cent (100%) du capital social de la Société Absorbante.

Les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ont décidé d'établir le présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

1. Description du projet de fusion. Les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes proposent de réaliser une fusion qui implique le transfert de tout l'actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi (la Fusion).

L'objectif de cette Fusion est de simplifier la structure de participation du Groupe. Le projet de restructuration prévoit une optimisation des coûts structurels et une amélioration de la gestion de la structure de participation.

Les Sociétés Fusionnantes appartiennent au même groupe de sociétés, la Fusion est donc considérée comme une restructuration interne dudit groupe puisque la Société Absorbante sera entièrement détenue par la Société Absorbée à compter de la Fusion LifCorp-NPG.

Les gérants des Sociétés Fusionnantes s'engagent à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de réaliser la Fusion conformément aux dispositions détaxées ci-dessous et établissent par la présente le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la Fusion sera effective entre la Société Absorbée et la Société Absorbante dès l'adoption des décisions concordantes desdites sociétés, soit à la date de sa dernière assemblée générale des associés des Sociétés Fusionnantes approuvant le projet de Fusion (la Date d'Entrée en Vigueur).

La Fusion ne sera opposable aux tiers qu'après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes conformément aux articles 9 et 273 (1) de la Loi.

Conformément à l'article 2 e), d'un point de vue comptable, la Fusion sera traitée comme étant réalisée pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} juillet 2011.

2. Informations prévues à l'article 261 (2) de la Loi.

a) Forme juridique, nom et siège social des Sociétés Fusionnantes

La Société Absorbante

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1999, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 407 le 3 juin 1999, page 19524.

La Société Absorbante a établi son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.938. Elle dispose d'un capital social de EUR 6.727.450,40.

Les Statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1798 le 22 juillet 2008, page 86275.

Il est à noter qu'immédiatement après la Fusion, la Société Absorbante sera renommée et prendra à partir de la Date d'Entrée en Vigueur, la dénomination de la Société Absorbée: NPG Wealth Management S.à r.l.

La Société Absorbée

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte de en vertu d'un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 928 le 15 avril 2008, page 44534.

La Société Absorbée a établi son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.191. Elle dispose d'un capital social de EUR 2.512.550,00.

Les Statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

b) Ratio d'échange des parts sociales

Le ratio d'échange des parts sociales est certifié par:

- les comptes annuels de la Société Absorbante daté du 30 juin 2011;
- les comptes annuels de la Société Absorbée daté du 30 juin 2011; et
- la simulation de Fusion datée du 12 août 2011.

- La Société Absorbante

Le capital souscrit de la Société Absorbante est de EUR 6.727.450,40 (six millions sept cents vingt sept mille quatre cents cinquante Euro et quarante centimes) représenté par 1.528.966 (un million cinq cents vingt huit mille neuf cents soixante six) parts sociales sous forme nominative.

- La Société Absorbée

Le capital souscrit de la Société Absorbée est de EUR 2.512.550,00 (deux millions cinq cents douze mille cinq cents cinquante Euro) représenté par 100.502 (cent mille cinq cents deux) parts sociales sous forme nominative.

- Rémunération de l'apport

Les 1.528.966 (un million cinq cents vingt huit mille neuf cents soixante six) parts sociales de la Société Absorbante acquises à la suite de l'apport de tout l'actif et passif de la Société Absorbée sont attribuées selon le même pourcentage aux associés de la Société Absorbée. Sur base des parts sociales existantes de chacune des Sociétés Fusionnantes, le ratio d'échange est de 1.528.966 (un million cinq cents vingt huit mille neuf cents soixante six) / 100.502 (cent mille cinq cents deux) = 15.2133 (quinze virgule vingt et un trente trois) parts sociales de la Société Absorbante pour une part sociale de la Société Absorbée. La Société Absorbante utilisera les parts sociales existantes et les divisera en trois (3) catégories de parts sociales: les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B et les parts sociales de classe C, étant entendu que toutes (es catégories de parts sociales auront les mêmes droits et obligations.

En contrepartie de l'apport de l'actif et passif de la Société Absorbée, la Société Absorbante (i) attribuera les parts sociales existantes aux associés de la Société Absorbée dans les mêmes proportions et (ii) reconnaîtra une prime de fusion, telle que détaillée ci-dessous, à quatre (4) des associés de la Société Absorbée.

Les parts sociales existantes de la Société Absorbante seront divisées en parts sociales de classe A, B et C. Elles seront affectées aux associés de la Société Absorbée comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
New PEL S.à r.l.	1.293.129 parts sociales de classe A
Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V.	228.199 parts sociales de classe B
Michel Wolter	3.819 parts sociales de classe C
Paul Wolff	3.819 parts sociales de classe C
TOTAL	<u>1.528.966</u>

Aucun versement en numéraire ne sera accordé aux associés de la Société Absorbée.

L'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société Absorbante sera modifié conformément.

- Prime de fusion

Le montant de EUR 1.120.032,- (un million cent vingt mille et trente deux Euro) représentant la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et du passif de la Société Absorbée apporté à la Société Absorbante sera enregistré comme prime de fusion dans les livres de la Société Absorbante.

c) Conditions d'attribution des parts sociales dans la Société Absorbante

Les parts sociales seront inscrites dans le registre des associés de la Société Absorbante à compter de la date d'Entrée en Vigueur de la Fusion.

A la suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales en circulation seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les parts sociales nouvellement attribuées conféreront le droit de participer aux bénéfices et conditions spéciales de ces droits

Les parts sociales nouvellement divisées conféreront à leur titulaire le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du 1^{er} juillet 2011 et seront prises en compte dans la distribution de futurs dividendes. Ce droit n'est soumis à aucune condition spéciale.

e) Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été effectuées pour le compte de la Société Absorbante d'un point de vue comptable

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été effectuées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} juillet 2011 (inclu).

Conformément à l'article 1^{er}, d'un point de vue légal, la Fusion sera effective à partir de la Date d'Entrée en Vigueur.

f) Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales

Toutes les parts sociales de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leur détenteur de sorte qu'aucun droit spécial ni compensation ne sera accordé à quiconque aux frais de la Société Absorbante.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi (le cas échéant), aux membres des organes d'administration des Sociétés Fusionnantes et aux personnes (le cas échéant) dont il est question à l'article 261 (2) g) de la Loi

Ni les experts au sens de l'article 266 de la Loi (le cas échéant), ni les membres du conseil de gérance de la Société Absorbée, ni les membres du conseil de gérance de la Société Absorbante, ni les personnes (le cas échéant) dont il est question à l'article 261 (2) g) de la Loi ne se verront attribuer des avantages particuliers relatifs ou découlant de la Fusion.

3. Conséquences de la Fusion.

3.1 La Fusion entraînera ipso jure les conséquences détaillées à l'article 274 de la Loi et plus particulièrement, à la suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales en circulation seront annulées.

3.2 La Société Absorbante deviendra la propriétaire des biens apportés par la Société Absorbée tels qu'ils existent à la Date d'Entrée en Vigueur, sans aucun droit de recours contre la Société Absorbée.

3.3 A compter de la Date d'Entrée en Vigueur, la Société Absorbante règlera toutes les taxes, apports, droits, prélèvements et primes d'assurance qui seront ou pourront être dus en relation avec la propriété des biens apportés.

3.4 A compter de la Date d'Entrée en Vigueur, la Société Absorbante remplira tous les contrats ou obligations de quelque nature de la Société Absorbée.

3.5 Les droits et créances liés aux actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les droits, soit in rem, soit personnels, y attachés. La Société Absorbante sera donc subrogée, sans novation, à tous les droits, soit in rem, soit personnels, de la Société Absorbée en relation avec tous les biens et à l'égard de tous les créanciers sans aucune exception.

3.6 La Société Absorbante supportera toutes les dettes et créances de toute sorte de la Société Absorbée.

3.7 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la période prévue par la Loi.

3.8 Les mandats des membres des conseils de gérance de la Société Absorbée et du réviseur d'entreprise agréé prendront fin à la Date d'Entrée en Vigueur de la Fusion. Entière décharge sera accordée aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat respectif.

3.9 Les mandats des membres du conseil de gérance et du réviseur d'entreprise agréé de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la Fusion.

4. Dispositions complémentaires.

4.1 Les frais de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement à entreprendre toutes les démarches en leur pouvoir pour réaliser la Fusion conformément aux exigences légales et statutaires des deux Sociétés Fusionnantes.

4.3 La Société Absorbante accomplira toutes les formalités nécessaires et requises afin de réaliser la Fusion ainsi que le transfert de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

4.4 L'associé de chacune des Sociétés Fusionnantes aura le droit de consulter les documents suivants au siège social desdites sociétés, au moins un mois avant la date des assemblées générales des associés convoquées pour statuer sur les termes de la Fusion:

- le projet de fusion;
- les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes des trois derniers exercices sociaux, le cas échéant; et
- un bilan intérimaire, émis au 30 juin 2011.

Une copie des documents décrits ci-dessus sera délivrée sur demande.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version Anglaise prévaudra.

4.5 Le présent document a été rédigé à Luxembourg le 1^{er} septembre 2011, en original, afin d'être déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes convoquées pour statuer sur les termes de la Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

[Remainder of the page intentionally left blank - Signature page follows]

Signed on September 1, 2011.

NPG Wealth Management S.à r.l.

Represented by

Thierry PORTÉ / Paul WOLFF / Michel WOLTER / David MORGAN / Gerardus Johannes VAN ROOIJEN / Sally
ROCKER / Juanita STUDEN-KILIAAN / Machiel Jansen SCHOONHOVEN

Manager / Manager / Manager / Manager / Manager / Manager / Manager / Manager

Holding Kirchberg S.à r.l.

Represented by

Thierry PORTÉ / Sally ROCKER

Manager / Manager

Référence de publication: 2011126143/342.

(110144913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Immobilière Dina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, 1, Z.I. Sandweiler Hall 1.

R.C.S. Luxembourg B 107.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101935/10.

(110116034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Immobilière Dina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, 1, Z.I. Sandweiler Hall 1.

R.C.S. Luxembourg B 107.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101936/10.

(110116035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Insight PVD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101926/11.

(110115981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Insight-Studio M I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.670,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101927/11.

(110115917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Insight-Studio M II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101928/11.

(110115984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Immobilière Dina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, 1, Z.I. Sandweiler Hall 1.

R.C.S. Luxembourg B 107.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101938/10.

(110116037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Immobilière Dina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, 1, Z.I. Sandweiler Hall 1.

R.C.S. Luxembourg B 107.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101939/10.

(110116038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Interas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101940/10.

(110115997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Intergas Europe S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.176.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERGAS EUROPE S.A. - SPF

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011101941/12.

(110115870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Delilah Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.624.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the tenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Delilah Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.732 and having a share capital of twenty-two million two hundred thirteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 22,213,949.98),

here represented by Mrs. Delphine Tempé, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 June 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by its articles of association (hereafter, the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Delilah Intermediate Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gerance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares (“parts sociales”) (hereafter, the “Shares”), with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, thus entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not be shareholder(s).

The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number, and mandate period.

A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B).

The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any director (gérant). However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) or by the joint signatures or single signature of any

persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance), within the limits of such power.

The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors (gérants) or the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

The board of directors (conseil de gérance) can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance), and if at least one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B).

Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. Any director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Any class A director (gérant de classe A) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another class A director (gérant de classe A) as his proxy. A class A director (gérant de classe A) may also appoint another class A director (gérant de classe A) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Any class B director (gérant de classe B) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another class B director (gérant de classe B) as his proxy. A class B director (gérant de classe B) may also appoint another class B director (gérant de classe B) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a simple majority of directors (gérants) present or represented, and under the condition that at least one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B).

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of directors (conseil de gérance) held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a director (gérant) located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 -Liability of directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of June, at 4.30 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) shall prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

12.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) by the board of directors (conseil de gérance), together with the shareholder(s):

- The director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) of the board of directors (conseil de gérance) shall be supported by interim financial statements of the Company dated less than two (2) months from such decision of the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) of the board of directors (conseil de gérance) and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The director (gérant) or in the case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe and pay-up to the extent of one hundred percent (100%), the entire share capital of the Company, represented by two million five hundred thousand (2,500,000) Shares, by a contribution in kind consisting in (i) six billion eight hundred fifty-nine million seven hundred fifty-four thousand (6,859,754,000) shares (parts sociales) with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, being one hundred percent (100 %) of the subscribed share capital of Delilah Sub Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.733 (the “Delilah Sub Holdings Shares”), and (ii) four billion five hundred seventy-two million six hundred thirty-six thousand (4,572,636,000) shares (parts sociales) with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, being forty percent (40 %) of the subscribed share capital of Delilah S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.734. (the “Delilah Shares”).

The contribution in kind of (i) the Delilah Sub Holdings Shares and (ii) the Delilah Shares, has been valued at the amount of two billion three hundred ninety-six million one hundred forty-seven thousand two hundred sixteen United States Dollars eighty-three cents (USD 2,396,147,216.83.-), as approved in a report of the board of directors (conseil de gérance) of Delilah Holdings S.à r.l. dated 10 June 2011 (the “Founder Report”) and in a report drawn up by KPMG Audit Sàrl, independent auditor (réviseur d’entreprises), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the “Auditor Report”) and which concludes as follows:

“Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares, increased by the share premium, to be issued in consideration.”

The value of the contribution in kind of the Delilah Sub Holdings Shares and Delilah Shares is allocated as follows:

- Twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- Two billion three hundred ninety-six million one hundred twenty-two thousand two hundred sixteen United States Dollars eighty-three cents (USD 2,396,122,216.83) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The ownership of the Delilah Sub Holdings Shares and the Delilah Shares by Delilah Holdings S.à r.l. has been confirmed by two certificates issued respectively on behalf of Delilah Sub Holdings S.à r.l. and Delilah S.à r.l.

The Founder Report and the Auditor Report, after having been signed “ne varietur” by the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of directors (gérants) and further resolved to appoint the following person as directors for an undermined period:

- Mr. Kyle Gendreau, Chief Financial Officer, born on 30 May 1969 in Massachusetts (United States of America), having his professional address at 615 South DuPont, Highway, City of Dover (Kent), Delaware 19901, (United States of America); and
- Mr. John Livingston, General Counsel, born on 31 July 1967 in Massachusetts (United States of America), having his professional address at 575 West Street, Suite 110, Mansfield, MA 02048, (United States of America).

2. The registered office of the Company shall be established at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Delilah Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.732 et ayant un capital social de vingt deux millions deux cent treize mille neuf cent quarante-neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 22.213.949,98),

ici représentée par Madame Delphine Tempé, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Delilah Intermediate Holdings S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 -Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,) représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales (ci-après les “Parts Sociales”) d’une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l’article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s’appliquer, chaque décision de l’associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés conformément à l’article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l’article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu’après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s’effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l’égard de la Société ou des tiers qu’à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l’article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d’une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l’article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n’est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l’associé unique ou l’assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat.

Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

L’associé unique ou l’assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n’est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s’il en est décidé autrement par l’assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l’exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l’assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3, paragraphe 2 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société est engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n’importe quel gérant. Cependant, si l’associé unique ou l’assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d’un gérant de classe A et d’un gérant de classe B ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d’un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit par un autre gérant comme son représentant. Chaque gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe A pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe A comme son représentant. Un gérant de classe A pourra également désigner un autre gérant de classe A pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe B pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un autre gérant de classe B pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions écrites signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier jeudi de juin à 16 h 30. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour

ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance doit dresser un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire et libérer à hauteur de cent pourcent (100 %), l'entière du capital social de la Société, représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) Parts Sociales par apport en nature consistant en (i) six milliards huit cent cinquante neuf millions sept cent cinquante quatre mille (6.859.754.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, et représentant cent pourcent (100 %) du capital social souscrit de Delilah Sub Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.733 (les «Parts Sociales de Delilah Sub Holdings»), et (ii) quatre milliards cinq cent soixante-douze millions six cent trente six mille (4.572.636.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, et représentant quarante pourcent (40 %) du capital social souscrit de Delilah S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.734 (les «Parts Sociales de Delilah»).

L'apport en nature (i) des Parts Sociales de Delilah Sub Holdings et (ii) des Parts Sociales de Delilah, a été évalué à un montant de deux milliards trois cent quatre-vingt-seize millions cent quarante sept mille deux cent seize Dollars Américains quatre-vingt trois cents (USD 2.396.147.216,83), tel qu'approuvé dans un rapport du conseil de gérance de Delilah Holdings S.à r.l. daté du 10 juin 2011 (le «Rapport du Fondateur») et sujet à un rapport établi par KPMG Audit Sàrl, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, (le «Rapport de l'Auditeur») et qui conclut:

«Sur base de notre examen effectué comme décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales, augmentées de la prime d'émission, qui vont être émises en contrepartie».

La valeur de l'apport en nature des Parts Sociales de Delilah Sub Holdings et des Parts Sociales de Delilah est allouée comme décrit ci-dessous:

- Vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) seront alloués au compte capital social de la Société; et
- Deux milliards trois cent quatre-vingt-seize millions cent vingt-deux mille deux cent seize Dollars Américains quatre-vingt trois cents (USD 2.396.122.216,83) seront alloués au compte réserve prime d'émission de la Société.

La propriété des Parts Sociales de Delilah Sub Holdings et des Parts Sociales de Delilah par Delilah Holdings S.à r.l. a été confirmée par deux certificats émis respectivement au nom de Delilah Sub Holdings S.à r.l. et Delilah S.à r.l.

Le Rapport du Fondateur et le Rapport de l'Auditeur, après avoir été signés ne varientur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 7.500.-.

Résolution de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une durée indéterminée:

- Mr. Kyle Gendreau, Chief Financial Officer, né le 30 mai 1969 à Massachussetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 615 South DuPont, Highway, City of Dover (Kent), Delaware 19901 (Etats-Unis d'Amérique); et

- Mr. John Livingston, General Counsel, né le 31 juillet 1967 à Massachussetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 575 West Street, Suite 110, Mansfield, MA 02048, (Etats-Unis d'Amérique).

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. TEMPE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2011. Relation: LAC/2011/27906. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086601/557.

(110097850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Interseafood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101942/10.

(110116564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Intex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.976.

—
Veuillez noter que les administrateurs suivants ont démissionné de leur fonction:

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.

Veuillez noter que le commissaire suivant a démissionné de sa fonction:

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *INTEX INTERNATIONAL S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011101943/17.

(110116609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Jaglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Z.A.C. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 153.018.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Bascharage, le juillet 2011

Art. 3. Reportions des parts après cession.

Le capital de la société est de 12.500,00 EURO divisé en 100 parts sociales de 125,00 EURO chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

50 parts sociales M. Vitor José Pereira Miranda

50 parts sociales M. João Antonio Dos Santos Geneto

100 parts sociales en tout

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2011101946/19.

(110116282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

IT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.932.

Les comptes annuels pour la période du 16 juillet 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101944/12.

(110115983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

JG Mafilux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.552.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JG MAFILUX S. à r. l.

Jérôme GUIMBAUD

Gérant unique

Référence de publication: 2011101947/13.

(110116306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

JNL International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.961.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011101948/11.

(110115894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Kerry Resort (Mongolia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101954/11.

(110115944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

JNL International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.961.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011101949/11.

(110115895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

KARGILE FINANCE S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST

Domiciliataire

Référence de publication: 2011101957/12.

(110115995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Just Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 79.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101952/9.

(110116218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Holden Recoveries IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 161.594.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Duke Street VI No.1 LP, having its registered office at Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London W1 U 10S, United Kingdom, registered in England under number LP011137,

Duke Street VI No.2 LP, having its registered office at Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London W1 U 10S, United Kingdom, registered in England under number LP011138,

Duke Street VI No.3 LP, having its registered office at Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London W1 U 10S, United Kingdom, registered in England under number LP011288,

Duke Street VI No.4 LP, having its registered office at Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London W1 U 10S, United Kingdom, registered in England under number LP011311, and

Parallel Private Equity Duke Street LP, having its registered office at Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 10S, United Kingdom, registered in England under number LP012246,

all hereby represented by Mr. Marek Domagala, company director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of five (5) proxies established under private seal and dated on 18 April 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), the law of 22 March 2004 on securitization

(the "Securitization Law") as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitization transaction (s) within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Holden Recoveries IV S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by

reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1th day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. The supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more independent auditors.

The auditors will be elected by the manager or the board of managers which will determine the number of such auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2., the respect of the Law and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in GBP)	% of share capital	Paid-up Capital
Duke Street VI No.1 LP	5,863	5,863-	53.3%	53.3%
Duke Street VI No.2 LP	946	946-	8.6%	8.6%
Duke Street VI No.3 LP	880	880-	8%	8%
Duke Street VI No.4 LP	1,045	1,045	9.5%	9.5%
Parallel Private Equity Duke Street LP	2,266	2,266-	20.6%	20.6%
TOTAL	11,000	11,000-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of eleven thousand British Pounds Sterling (GBP 11,000,-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400).

Resolutions of the sole shareholder

The general meeting of the shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. The shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A managers:

- Mr. Marek Domagala, company director, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), residing professionally at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Cahuzac, company director, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgique), residing professionally at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Class B manager:

- Mr. Alain Alexander KENNEDY, investment partner, born on 13 August 1969, in Glasgow, Scotland, with professional address at Nations House, 103 Wigmore Street, London W1 U 10S, United Kingdom;

2. The registered office of the Company shall be established at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six juin,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Duke Street VI No.1 LP, une limited company, ayant son siège social au Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London, England, W1U 10S, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011137;

Duke Street VI No.2 LP, une limited company, ayant son siège social au Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London, England, W1U 10S, enregistrée au près du Registre de Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011138;

Duke Street VI No.3 LP, une limited company, ayant son siège social au Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London, England, W1U 10S, enregistrée au près du Registre de Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011288;

Duke Street VI No.4 LP, une limited company, ayant son siège social au Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London, England, W1U 10S, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011311;

Parallel Private Equity Duke Street LP, une limited company, ayant son siège social au Nations House 9th Floor, 103 Wigmore Street, London, England, Wi U 10S, enregistrée au près du Registre de Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP012244;

toutes ici représentées par Monsieur Marek Domagala, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle a Luxembourg,

en vertu de cinq procurations sous seing privé datées du 18 avril 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société a responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation"), ainsi que par ses statuts (ciaprès les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6,1, 6,2, 6,5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Holden Recoveries IV S.a r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé a onze mille Livre Sterling (GBP 11,000.-) représente par onze mille (11,000) parts sociales (ci-après les "Parts sociales") d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des Parts sociales

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de Parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts sociales

Toutes les Parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils détiendront ce titre jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président. vice-président. secrétaire. procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants, le président et s'il y en a un, le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Lors de réunions du conseil de gérance, tout gérant peut établir une procuration et être représenté par un autre gérant.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en un ou plusieurs documents séparés et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalide par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondateur de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fonde de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fonde de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. l'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} jour du mois de juin à 11 h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Les opérations de la Société seront surveillées, et devront obligatoirement l'être par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Les réviseurs d'entreprises seront nommés par décision du gérant ou du conseil de gérance qui déterminera leur nombre.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2., au respect de la Loi, ainsi qu'à toute régie supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité

de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminuée des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes qui lui sont ou leur sont distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en GBP)	% de capital social	Capital libéré
Duke Street VI No.1 LP	5,863	5,863-	53.3%	53.3%
Duke Street VI No.2 LP	946	946-	8.6%	8.6%
Duke Street VI No.3 LP	880	880-	8%	8%
Duke Street VI No.4 LP	1,045	1,045	9.5%	9.5%
Parallel Private Equity Duke Street LP	2,266	2,266-	20.6%	20.6%
TOTAL	11,000	11,000-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de onze mille Livres Sterling (GBP 11,000,-) se trouve des maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais estimatifs

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille quatre cents euros (€ 2.400.-).

Résolutions de l'assemblée générale des associés

1. L'assemblée générale des associés décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Marek Domagala, administrateur de société, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Ouche de Luxembourg;

- Monsieur Christophe Cahuzac, administrateur de société, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Ouche de Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Alain Alexander KENNEDY, investment partner, né le 13 août 1969, à Glasgow, Ecosse, résidant professionnellement à Nations House, 103 Wigmore Street, London W1 U 10S, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, passe à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Domagala, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26422. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086683/538.

(110097138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

KARGILE FINANCE S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST

Domiciliaire

Référence de publication: 2011101958/12.

(110115996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Kemisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101960/10.

(110115960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Les Viviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.141.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101967/10.

(110116244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

Les comptes annuels au 30.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.
KIWI INTERNATIONAL CORPORATION Sàrl
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2011101963/12.

(110116429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

L'Aiglon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.223.

Les comptes annuels au 30.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.
L'AGLON LUXEMBOURG S.A.
Benoît de FROIDMONT

Référence de publication: 2011101966/12.

(110116376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Luomaï, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 147.769.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant Technique

Référence de publication: 2011101971/12.

(110116509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Luxembourg Security Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.030.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101972/10.

(110116107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

La Grande Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.737.

Les comptes annuels au 30.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.
LA GRANDE BLANCHE Sàrl
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2011101975/12.

(110116428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Landmark Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 61.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101976/9.

(110116204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Lofeme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 163, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.069.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101981/10.

(110116464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Manufacture de Tabacs Heintz Van Landewyck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.229.

Les déclarations requises par l'article 70 b et c de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de la société mère LANDEWYCK GROUP S.à.r.l ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101990/12.

(110116646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Mayflower Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.946.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101993/10.

(110116110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

SRE One S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102106/9.

(110116122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.
